



Ambassade de Tunisie aux Pays-Bas

**Déclaration de la Délégation de la Tunisie prononcée par
Son Excellence Monsieur Skander Denguezli, Ambassadeur auprès des Pays-Bas
à l'occasion de la 24^{ème} Session de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome
de la Cour Pénale Internationale
Débat Général
La Haye, 01-06 décembre 2025**

Madame la Présidente de l'Assemblée des Etats Parties,
Madame la Présidente de la Cour,
Madame et Monsieur les Procureur adjoints,
Monsieur le Greffier,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Etats,

A l'occasion de la tenue de la 24^{ème} Session de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale et au nom de la République Tunisienne, j'ai l'honneur de vous adresser mes vifs remerciements pour tous les efforts déployés en matière de poursuite et de répression des crimes internationaux les plus graves.

Votre engagement et votre action sont indispensables pour combattre l'impunité des auteurs de crimes de masse et rendre justice aux victimes et à leurs familles.

Au-delà de la coopération avec la Cour, les Etats doivent agir et tout faire selon leurs moyens pour protéger notre Cour face aux menaces, aux intimidations et aux sanctions à son encontre.

C'est pourquoi la Tunisie réitère son soutien constant et indéfectible à la Cour tel que déjà exprimé dans la déclaration conjointe avec d'autres Etats, le 07 février 2025, ainsi qu'à ses juges, responsables élus et à son personnel, contre toute intimidation ou menace visant à entraver l'exercice de manière indépendante et impartiale de leurs fonctions.

La Tunisie se félicite du fait d'honorer annuellement sa contribution financière au budget de la CPI. Elle appelle tous les Etats parties à en faire de même pour permettre à la Cour de pouvoir mener à bien toutes ses missions, nécessaires à son bon fonctionnement. Nous souhaitons rappeler, à cette occasion, le respect des règles linguistiques prévues par le Statut de Rome.

Aujourd'hui, la Cour fait face à de grands défis. Nous voyons tous les jours des atrocités et des horreurs commises contre des populations civiles innocentes dans plusieurs endroits de la planète. La Cour demeure le pilier et l'instrument fondamental de la justice pénale internationale, un outil essentiel pour la promotion de la paix et de la sécurité. C'est pourquoi la Tunisie appelle de ses vœux à l'universalité du Statut de Rome.

Le Gouvernement tunisien se félicite également des avancements enregistrés dans les enquêtes sur la situation dans les pays concernés par les crimes internationaux.

Je voudrais aussi évoquer l'étroite coordination entre la Cour et les différentes institutions tunisiennes dans le cadre du respect et de la mise en œuvre du principe de coopération qui demeure primordial pour le travail de la Cour.

La Tunisie a exprimé sa satisfaction au moment de l'accord obtenu pour un cessez-le-feu à Gaza après deux années de crimes de génocide ayant provoqué une catastrophe humanitaire sans précédent. La conclusion d'un accord de cessez-le-feu ne doit pas empêcher la poursuite des responsables de l'entité occupante afin de les traduire en justice pour les crimes et les actes de répression collective qu'ils ont commis. Le Gouvernement tunisien condamne avec la plus grande fermeté le fait que ces derniers continuent de tuer des civils palestiniens innocents en toute impunité malgré la signature de l'accord.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, pour conclure, de saluer les différents organes juridictionnels et administratifs de la Cour Pénale Internationale ainsi que les Groupes de travail relevant de l'Assemblée des Etats Parties pour leur engagement indéfectible en vue de réaliser la justice internationale, préserver la mémoire nationale et pour le soutien aux victimes sur les plans socio-économique et psychologique.

Merci de votre attention.